

# IATSE OFFICIEL Bulletin

QUATRIÈME TRIMESTRE 2010 NUMÉRO 630

LETTRE DU PRÉSIDENT

MATTHEW D. LOEB



## Et maintenant, où allons-nous ?

Confrères et consœurs, il y a quelques semaines, nous avons connu des résultats décevants lors des élections. Nous devons toutefois aller de l'avant et recommencer à lutter – pour les familles de travailleurs, pour les emplois, pour l'avancement de la classe moyenne, pour protéger les pensions de retraite et beaucoup plus encore. À travers le pays, 64% des travailleurs syndiqués ont voté pour les candidats qui avaient l'appui des syndicats ; mais pour ces millions de familles de syndiqués qui ont voté à aux élections de mi-mandat et pour les centaines de milliers de volontaires syndiqués qui ont passé des heures à travailler pour les candidats favorables aux travailleurs, les résultats ont été décevants.

Le peuple américain a exprimé sa colère envers tous les politiciens à Washington, peu importe de quel côté ils étaient, et il y a de bonnes raisons à cela. Les souffrances engendrées par cette crise économique qui a coûté des emplois, des maisons et aussi parfois bien des espoirs, étaient trop difficiles à supporter et les résultats de l'élection ont traduit la colère et aussi un appel à l'aide. Mais ce qui est encore plus important que la colère exprimée, ce sont les nombreux sentiments d'anxiété. Les craintes à propos de l'avenir de l'emploi, à propos de la stabilité des conditions de retraite et des craintes que les enfants et les générations à venir ne puissent profiter du même partage de prospérité qu'ont connu leurs parents et leurs grands parents. Le présent gouvernement avait pour mission de rétablir l'économie et créer des emplois.

Les élections de mi-mandat nous permettent de prendre une pause et de réfléchir à ces responsabilités que doivent partager les personnes, les marchés et le gouvernement pour créer la prospérité et bâtir une société tournée vers l'avenir. Je suis fier et je suis reconnaissant envers tous nos membres et toutes nos sections locales de l'IATSE qui ont saisi l'importance de ces élections et qui ont ressenti l'obligation d'agir et de participer aux visites des circonscriptions, aux chaînes téléphoniques, à la distribution de dépliants et beaucoup plus encore. Les rapports que m'ont envoyés les secrétaires des districts et des sections locales de partout à travers le pays indiquent que les efforts consentis par nos membres jusqu'au jour du 2 novembre ont été extraordinaires. Peu importe le résultat, les

Suite à la page 4

### BONNES NOUVELLES POUR LES MEMBRES PARTICIPANT AU RÉGIME DE RETRAITE CANADIEN

Après moins de cinq années d'existence, l'actif du plan de retraite de l'industrie du divertissement au Canada a dépassé le cap du 100 M\$ au début d'octobre 2010. Si l'on se réfère au périodique « Benefits Canada », le plan a rejoint les rangs des 50 plus gros régimes de retraite à cotisations déterminées au Canada. Cette croissance phénoménale a permis de renégocier avec « Great West Life » le pourcentage des frais de gestion facturés pour l'administration du régime, transférant ainsi davantage d'épargnes aux membres participants.

À la fin d'octobre, le comité de retraite, chargé de superviser la gestion du plan, s'est réuni avec « Great West Life » et il a réussi à négocier une baisse des frais de gestion pour tous les fonds « Portofolio » et « Cadence (Lifestyle) » qui sont maintenant de 0,99%. Ce chiffre représente une réduction de l'ordre de 13,9% des frais pour les fonds « Cadence » qui étaient auparavant de 1,15% et une réduction de 10% pour les fonds « Portofolio » qui étaient de 1,10%. La



totalité de ces épargnes ira directement dans les comptes des membres. En plus de cette annonce de réduction de frais, « Great West Life » a aussi accepté de renégocier les frais de gestion une fois que le plan aura atteint un actif de 200 M\$. C'est presque qu'incroyable, mais les conseillers du plan estiment que ce montant sera atteint en moins de deux ans. Avec le temps, les frais de gestion ont un impact énorme sur les rendements et plus ils sont bas, plus les épargnes de retraite des membres augmentent. Dès les débuts modestes du plan de retraite, le comité de retraite avait pris l'engagement de réduire au maximum les frais chargés aux membres sans pour cela sacrifier la qualité des services. L'occasion de négocier des frais de gestion si peu élevés est largement attribuable au pouvoir d'achat de plus de 13 000 membres travaillant ensemble.

## Un excellent départ

Dans le dernier numéro du bulletin, mon message présentait le nouveau service de messagerie électronique destiné aux membres, service inauguré avec succès au début d'octobre dernier. À la lecture de ce message, plusieurs d'entre vous ont pris le temps d'aller sur le site Internet de l'Internationale (www.iatse-intl.org) pour s'enregistrer individuellement.

Pour renforcer cette fonctionnalité, nous avons sollicité l'aide des sections locales. Nous leur avons demandé de nous fournir les adresses courriel de leurs membres afin qu'on puisse les informer personnellement de ce nouveau service. Jusqu'à maintenant, 35 sections locales nous ont fourni les informations demandées et les informations sur la messagerie électronique de l'Internationale ont été acheminées à plus de 15 000 membres. Des milliers de membres ont maintenant complété la courte procédure de vérification et se sont ajoutés à notre liste générale de distribution de correspondance électronique.

Une fois enregistrés, plusieurs membres ont franchi l'étape suivante et sont entrés dans leur compte nouvellement créé pour personnaliser leur profil de distribution électronique. Ces membres sont maintenant inscrits et ils reçoivent sous forme électronique diverses publications de l'Internationale, incluant le Bulletin officiel. C'est peut-être pour eux la première fois qu'ils lisent le Bulletin sur un écran d'ordinateur ou sur un autre appareil mobile. Félicitations et bienvenu à notre plus récente forme de distribution.



Certains d'entre vous sont sans doute étonnés de s'être inscrits pour recevoir la copie électronique et recevoir encore la version papier. Cela s'explique par le fait que nous devons fournir nos fichiers d'adresse quelques semaines à l'avance avant la mise à la poste de votre Bulletin. Si votre enregistrement pour la distribution électronique a été effectué après ce délai ce sera cette fois la dernière copie papier que vous recevrez. Un membre qui voudrait voir une version électronique du Bulletin officiel avant de s'enregistrer peut aller sur le site de l'Internationale et cliquer sur le lien au bas à droite.

En plus de cette initiative de messagerie électronique pour les membres, près de 150 sections locales utilisent maintenant la base de données électronique des membres de l'Internationale. Ce programme permet aux secrétaires correspondants et aux secrétaires trésoriers des sections locales de passer d'un environnement papier à un environnement en ligne pour leurs communications. Les sections locales peuvent maintenant remplir les rapports trimestriels, mettre à jour les informations sur les membres et passer des commandes de timbres per capita et d'autres documents à l'aide d'un réseau en ligne sécurisé. Si vous êtes dirigeant dans une section locale qui n'est pas encore enregistrée dans ce système et que vous vouliez commencer à l'utiliser, veuillez s'il vous plaît contacter le Bureau général pour démarrer.

Je remercie tous ceux qui participent à nos initiatives visant l'efficacité et le respect de l'environnement. Si vous pensez à vous inscrire, faites-le au plus tôt.

### DOCUMENTS 2011

Les documents pour 2011 ont été acheminés aux sections locales qui ont fait parvenir leur rapport pour le troisième trimestre de 2010 et qui ont acheté le nombre requis de timbres per capita.

Le nombre de timbres per capita requis est basé sur le nombre de membres déclarés dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> rapports trimestriels plus deux fois le nombre de membres inscrits sur le rapport du troisième trimestre (pour permettre une estimation du nombre de membres qui seront déclarés sur le rapport du quatrième trimestre). Lorsque le rapport du quatrième trimestre sera soumis en janvier 2011, un ajustement sera effectué si nécessaire.

### TAXE PER CAPITA 2011

Les délégués à la 66<sup>e</sup> Convention ont voté en faveur d'une augmentation de la taxe per capita pour les sections locales, de 2\$ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et de 1\$ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Toutes ces taxes seront versées au fonds général. La taxe per capita pour les départements spéciaux des sections locales demeure inchangée.

### SUR PLACE

#### L'interprétation d'un contrat

Parfois on demande à des employés d'interpréter les termes d'un contrat. Ne vous placez pas dans cette délicate position ! Demandez plutôt à votre employeur la permission de consulter l'agent d'affaires de votre section locale qui pourra déterminer si le contrat concerne la section locale ou l'Internationale. Votre agent d'affaires est en mesure de répondre aux questions concernant le contrat de la section locale. Il ou elle est déjà au courant du contexte de la négociation et des intentions à l'origine de condition du contrat. Toute interrogation concernant des contrats provenant de l'Internationale doit être soumise à l'attention de l'agent d'affaires qui verra à contacter l'Internationale pour obtenir les informations. Lorsque vient le temps de résoudre des griefs, les choses se font différemment quand des représentants doivent arbitrer un litige qu'un chef de département ou un membre de l'équipe « a accepté » en interprétant lui-même le contrat. L'obstacle devient encore plus grand si un préposé à l'ordre (steward) de la section locale est concerné. Les interprétations d'une entente par un préposé à l'ordre pourraient être considérées comme des précédents et elles pourraient invalider sur-le-champ des parties du contrat, et dans le cas d'une entente avec une compagnie ces interprétations pourraient saboter une position à venir dans une négociation.



## EN ONTARIO, LE MOUVEMENT DES TRAVAILLEURS REMPORTE UNE VICTOIRE QUI RENDRA LES LIEUX DE TRAVAIL PLUS SÉCURITAIRES

L'année dernière, à Noël, quatre travailleurs immigrants ont trouvé la mort à Toronto lorsque l'échafaudage sur lequel ils travaillaient s'est soudainement effondré. En s'appuyant sur des articles du Code criminel, aussi connus sous le nom de loi C-45, la Fédération du travail de l'Ontario (FTO) a réclamé que des gestes soient posés et que les responsables soient déclarés criminellement responsables. Cette loi permet d'accuser au criminel des responsables d'entreprise, des directeurs ou des administrateurs qui prennent de mauvaises décisions ou qui négligent d'assumer leur responsabilité de rendre et de garder les endroits de travail sécuritaires et conformes aux normes de santé. Il n'y a pas de maximum fixé pour les amendes, les personnes déclarées coupables peuvent recevoir des sentences allant jusqu'à 20 ans d'emprisonnement.

Depuis l'adoption de la loi, il y a six ans, plus de 400 travailleurs sont décédés et plus de 1,5 million de travailleurs ont été blessés au travail en Ontario à ce jour ; aucune condamnation en vertu de la loi C-45 n'a cependant été prononcée. Suite aux décès de Noël et à l'indignation populaire, la FTO augmenta la pression avec sa campagne « Tuez un travailleur, vous irez en prison ». La campagne a été fortement appuyée par les familles, les syndicats et les organisations communautaires qui ont réclamé tour à tour des actions.

Le 13 octobre dernier, les trois copropriétaires de la compagnie responsable ont été arrêtés et chacun d'eux fait face à quatre accusations de négligence criminelle ayant causé la mort. Ce sera le premier procès en Ontario en vertu de la loi C-45. Le président de la FTO Syd Ryan a déclaré : « Nous attendions que ce signal soit donné aux employeurs. Ce message dit à tous les dirigeants et à tous les administrateurs que la mort de travailleurs c'est quelque chose de sérieux, que de vraies sanctions s'y rattachent et qu'ils doivent, conséquemment, considérer avec sérieux la question de la sécurité ». Bien que le procès se tiendra en Ontario, le Code criminel est une loi fédérale et les répercussions de cette cause se feront sentir partout au Canada.

## La participation est la clef de notre avenir

par Kent Jorgensen

Quand les gens pensent à la sécurité et à la santé au travail, ils songent à des accidents graves. Quelqu'un qui a été tué ou qui a perdu un membre, c'est ce qui retient l'attention des gens. La prévention des risques d'accident est importante, mais que faisons-nous pour prévenir les petits bobos ? Qu'en est-il des risques de tous les jours au travail que nous jugeons peu importants parce que nous rencontrons ces risques ailleurs dans notre vie de toute façon ? Et, que penser de ces petites blessures subies dans notre jeunesse qui s'additionnent et s'aggravent et deviennent un gros problème ?

Les cours de santé et sécurité et les règlements de sécurité au travail existent parce qu'un jour quelqu'un a été blessé ou tué. C'est particulièrement vrai pour ces cours « ennuyeux » qui expliquent la façon de soulever un poids pour éviter de se blesser au dos ou qui recommandent de porter des verres pour protéger les yeux. L'OSHA ou tout autre organisme qui en a la responsabilité n'a pas choisi de nous en parler pour le simple plaisir. Ces cours « ennuyeux » s'intéressent à des détails que « nous connaissons », que nous croyons inoffensifs, mais qui en réalité peuvent nous causer des ennuis pendant toute une vie.

Depuis quelques années les autorités insistent pour que les employés qui sont exposés à la circulation portent des vêtements réfléchissants de couleur orange. Nous comprenons l'importance pour les employés de la voirie de porter de tels vêtements, mais certaines villes obligent aussi leurs policiers à les porter. La prochaine fois que vous irez dans le stationnement d'un supermarché, vérifiez si les préposés à la récupération des chariots portent des vestes de sécurité.

On demande maintenant aux équipes de techniciens de Hollywood de porter des vêtements réfléchissants lorsqu'ils travaillent près des camions ou quand ils sont exposés à la circulation. Plusieurs personnes se plaignent. Elles lèvent les yeux au ciel. « Je traverse des rues tous les jours », disent-elles, en objectant que c'est stupide. Pourtant, les statistiques le démontrent : en Amérique, un grand pourcentage des travailleurs tués sur leur lieu de travail ont été heurtés par un véhicule.

Plusieurs tâches requièrent que nous soulevions des objets — boîtes de costumes, équipement de gréage, appareils d'éclairage, contenants d'eau potable et boîtes pouvant contenir à peu près n'importe quoi —, nous soulevons et nous transportons sans arrêt des choses lourdes. Quand on est jeune, c'est facile. On le fait pour mériter sa place dans l'équipe. On le fait pour impressionner les autres. On le fait parce que quelqu'un nous crie après pour aller plus vite. On le fait parce que plus vite c'est fini, plus tôt on est à la maison. Et pour toutes ces raisons, nous oublions ce

que nous avons appris lors de ces cours « ennuyeux » sur le soulèvement des poids : soulever des objets selon nos limites ; utiliser des équipements de levage ; demander de l'aide ; garder le dos droit ; utiliser les jambes. Nous sommes tous au courant de ces règles.

Combien de personnes dans notre entourage ont des problèmes de dos ? Il y en a certainement plusieurs. On pourrait pourtant éviter bien des blessures grâce à ces cours « ennuyeux ».

On devrait tous avoir comme objectif de prendre notre retraite en santé. C'est inacceptable de ne pouvoir se déplacer et d'accomplir des tâches normales à cause des blessures accumulées au cours des années au travail. Profitez des cours qui vous sont offerts. Portez attention à votre manière de travailler. La façon adéquate de soulever un objet ne sera pas que profitable dans l'immédiat, elle le sera aussi pour l'avenir.



# Lancement d'une campagne de lobbying en ligne !

POUR UNE RÉFORME MAJEURE DES RÉGIMES DE PENSION POUR LES RETRAITÉS CANADIENS

Le système de retraite au Canada est en sérieuse difficulté. Il comporte trop de risques et n'offre pas suffisamment de garantie pour assurer que, après une vie consacrée au travail, les gens puissent se retirer et vivre leurs années de retraite dans la dignité. Développer davantage le régime de pension du Canada (RPC) et le régime de rentes du Québec (RRQ) est la façon la plus efficace de s'assurer que tous les Canadiens aient des revenus de retraite convenables. Ces régimes sont considérés comme sécuritaires, efficaces, équilibrés et bien administrés. Pratiquement tous les travailleurs canadiens, employés ou travailleurs autonomes, à plein temps ou à temps partiel, sont couverts par ces régimes qui sont pleinement transférables lorsque les travailleurs changent d'emploi ; ils sont indexés selon l'inflation et s'adaptent aux différents modes de travail des femmes. Toutes ces raisons en font le seul choix logique quand s'amorcent les discussions visant à assurer que les Canadiens auront les moyens financiers adéquats pour vivre leur retraite.

Le mouvement des travailleurs, guidé par le congrès du travail canadien, a donc mis au point un plan pour bonifier les RPC/RRQ et pour ainsi s'assurer qu'aucun retraité canadien ne soit forcé de vivre sous le seuil de pauvreté. Les deux points majeurs du plan de retraite visent à doubler les pensions des RPC/RRQ grâce à une augmentation progressive des cotisations sur une période de sept ans et à augmenter de 15 % la pension de sécurité de vieillesse (SV) et le supplément de revenu garanti (SRG) pour les retraités.

L'automne dernier, l'IATSE a lancé sa propre campagne de lobbying en faveur d'une réforme des pensions, on peut en prendre connaissance en se rendant sur le site de l'Internationale au [www.iatse-intl.org](http://www.iatse-intl.org). Notre dernière campagne sur la réforme du droit d'auteur a donné jusqu'à présent de très bons résultats et elle a provoqué une réponse satisfaisante du gouvernement. Nous suggérons donc à tous les membres canadiens d'aller sur le site et d'utiliser le logiciel qui achemine les courriels aux représentants tant au fédéral qu'au provincial. Voilà un enjeu qui vous concerne tous. Assurez-vous de faire entendre votre opinion.

## Suite du Mot du président

membres de l'IATSE ont soutenu pleinement les candidats favorables aux travailleurs, de la Floride à la Californie en passant par d'autres États clefs comme l'Ohio, New York, la Pennsylvanie, le Nevada et le Colorado.

Nous devons surveiller de près les prochaines passations de pouvoir au Congrès, spécialement à la Chambre, qui risquent d'affecter les enjeux qui nous touchent de près, en particulier le piratage et nos efforts pour enrayer le vol de la propriété intellectuelle. L'administration Obama a été sympathique à notre cause, mais le contrôle des comités au Congrès va changer de camp et c'est notre responsabilité de surveiller l'attitude des nouveaux responsables face à ces enjeux. Nous devons surveiller de près les projets de loi et les initiatives de référendum qui seront introduits dans les États. Nous allons être confrontés à divers défis, comme le « Right to Work » et d'autres affronts sérieux dirigés contre les familles de travailleurs et les syndicats ; nous risquons d'être déçus en ouvrant notre enveloppe de paie. Mais ce n'est pas le moment de relâcher notre attention, il faut plutôt revigorer nos efforts et rester impliqués dans les actions politiques et législatives.

Dans ce numéro du Bulletin, vous pourrez lire un dossier spécial qui résume l'implication et la participation de nos membres à travers le pays. À l'évidence, les membres de cette grande Alliance connaissent l'importance de participer à la vie politique. En fin de compte, pour conserver notre droit de se syndiquer et de négocier les meilleures ententes possible pour nos membres, il est nécessaire de compter sur des législateurs qui comprennent les besoins des familles de travailleurs et qui sont prêts à travailler ferme pour protéger nos intérêts.

Nous devons donc maintenant renouveler notre approche et recommencer le combat à partir du début. Nous tous de l'IATSE, nous possédons l'énergie et la capacité nécessaires pour travailler ferme et s'assurer que notre gouvernement et notre génération se montrent à la hauteur des promesses de l'Amérique : c'est-à-dire laisser plus d'opportunités, et non moins, à ceux qui viendront après nous.

Je vous remercie pour tout ce que vous avez fait cette année et pour tout ce que vous ferez à l'avenir pour continuer ce combat. L'année 2012 n'est pas très loin et un dur labeur et plein de défis nous attendent. Je sais que l'IATSE va se battre encore plus fort pour obtenir des résultats des plus prometteurs, lors de ces prochaines élections.

## BUREAU GÉNÉRAL

MATTHEW D. LOEB  
Président international

JAMES B. WOOD  
Secrétaire trésorier général  
1430 Broadway, 20<sup>th</sup> Floor  
New York NY 10018  
Tél. : 212 730-1770  
Fax : 212 921-7699

Bureau Canadien  
JOHN M. LEWIS  
12<sup>e</sup> Vice-Président international  
Directeur des affaires canadiennes  
22, St-Joseph Street  
Toronto ONT M4Y 1J9  
Tél. : 416 362-3569  
Fax : 416 362-3483

Secrétaire du 11<sup>e</sup> district  
CHERYL BATULIS  
2, Neilor Crescent  
Toronto ONT M9C 1K4  
Tél. : 416-622-8555  
Fax : 416-620-5041  
iad11@bellnet.ca

## COMMENT REJOINDRE LES SECTIONS LOCALES

**56** > Montréal  
CARL BLUTEAU  
Secrétaire archiviste  
1, rue de Castlemau Est Local 104  
Montréal, QC, H2R 1P1  
Tél. : 514 844-7233  
Fax : 514 844-5846

**262** > Montréal  
SYLVAIN BISAILLON  
Secrétaire archiviste  
3414, avenue du Parc,  
Montréal QC, H4C 1G7  
Tél. : 514 937-6855  
Fax : 514 844-5846  
admin@iatselocal262.com

**514** > Montréal  
IAN LAVOIE  
705 rue Bourget, bureau 201  
Montréal QC H7K 3H8  
Tél. : 514-937-7668  
Fax : 514-937-3592

**667** > Montréal  
CHRISTIAN LEMAY  
705 rue Bourget, bureau 201  
Montréal QC H4C 2M6  
Tél. : 514-937-3667  
Fax : 514-937-3592

**863** > Montréal  
FAITH HALSEY  
390, Des Hironnelles  
Beloeil QC J3G 6G7  
Tél. : 514 944-2916

**523** > Québec  
ROBERT MASSON  
2700, rue Jean-Perrin  
Bureau 490  
Québec QC G2C 1S9  
Tél. : 418-847-6335

**849** > Nouveau-Brunswick  
ROD DOMINEY  
15, McQuade Lake Crescent, 2<sup>th</sup> Floor  
Halifax NB B3S 1C4  
Tél. : 902 425-2739  
Fax : 902 425-7696

LORRAINE ALLEN  
Administratrice  
Régime de retraite canadien  
de l'industrie du divertissement  
22, St. Joseph Street  
Toronto ON M4Y 1J9  
Tél. : 416-362-2665  
Fax : 416-362-2351  
[www.ceirp.ca](http://www.ceirp.ca)

## POUR REJOINDRE L'ÉDITEUR

ROBERT CHARBONNEAU  
bobcharbonneau@videotron.ca

BULLETIN IATSE  
CP 34123, Québec (Québec)  
Canada G1G 5X0